



Décision du Maire n°2026_013

Le Maire de la Commune de Yenne ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations accordées par le Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 1^{er} avril 2026 relative à la mise à jour des délégations accordées au Maire ;

Vu l'article 5 de ladite délibération qui autorise le maire à la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Vu la demande de l'association Fourmilienne recherchant un lieu de stockage pour leurs matériels et mobiliers ;

Considérant que la commune dispose d'un bâtiment à usage d'entrepôts à l'angle des rues Chemin des fossés et Jean Létanche et que celui-ci est vacant ;

DÉCIDE

Article 1er : Monsieur le Maire décide de conclure une convention entre la commune de Yenne et l'association Fourmilienne représentée par Monsieur Jacques SIMON pour la mise à disposition d'un garage cadastré C1407 à l'angle des rues Chemin des fossés et Jean Létanche 73170 Yenne. L'utilisation de la cour sera partagée avec la Commune et d'autres utilisateurs. Le local sera utilisé pour le stockage de matériel.

Article 2 : Cette location est acceptée et consentie à titre précaire et révocable du 1^{er} juillet 2026 jusqu'au 30 septembre 2026 inclus.

Article 3 : La mise à disposition est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 15 €.

Article 4 : Cette convention est consentie sous condition que l'association Fourmilienne présente une attestation d'assurance la couvrant contre les risques locatifs et la responsabilité civile. La commune de Yenne ne couvre en aucun cas ces risques.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une transmission à la Préfecture de la Savoie et d'une information au conseil municipal lors de la plus proche réunion.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le **23/06/2026**

ID : 073-217303304-20260619-2026_013-AU



Fait à Yenne, le 19/06/2026

Le Maire,
François MOIROUD.

